



Communauté de Communes
des Monts du Plat



Octobre 2016

INFORMATION AUX HABITANTS DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

Déploiement d'un réseau de fibre optique par notre commune et l'intercommunalité

Madame, Monsieur,

Les dernières études pour le Très Haut Débit ont démarré sur la commune dans le cadre du dispositif THD42. Elles seront suivies de travaux concernant la création d'un réseau de desserte locale sur des poteaux, des canalisations existantes, ou sur de nouvelles infrastructures. A l'issue de ces travaux, vous serez informés de la phase des raccordements individuels lors d'une réunion publique sur votre commune où les modalités vous seront précisées. Vous pourrez alors faire part de votre intérêt pour la pose d'une prise dans votre logement sous 3 mois auprès des services du SIEL. Une prise dédiée à la fibre sera installée **gratuitement** dans votre logement par le dispositif THD42. A l'issue de ce délai, si vous souhaitez que votre logement soit raccordé au réseau THD, vous pourrez vous rapprocher du/des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) proposant des offres «Très Haut Débit» en prévision de l'ouverture du service.

DURANT LE CHANTIER DE DEPLOIEMENT DU RESEAU «FIBRE OPTIQUE», VOUS ÊTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONTACTÉS POUR :

L'établissement d'une « convention de passage » dans le cas où la fibre optique serait déployée sur un ou plusieurs poteaux traversant votre propriété ou sur une façade.

Cette servitude pour le réseau public THD42 n'ouvre pas droit à une compensation financière.

La visite d'un technicien habilité (carte professionnelle) pour étudier le raccordement gratuit de votre logement à la fibre optique.

Aucun paiement pour ces prestations ne pourra vous être demandé. Si jamais vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à ce numéro : **04.77.39.69.21. ou au N°Azur 0 810 140 042.**

Vous trouverez également la réponse à la plupart de vos questions sur le site **www.thd42.fr**

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents effectuant les études, les relevés de terrain et l'établissement des conventions de servitude.

Votre municipalité, la Communauté de Communes, le SIEL et les partenaires de l'opération THD42.

Avec le concours de :

